

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019 – 19H00

Salle des Ecuries - Pomeys

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (suppléant - Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise – parti à 20H40), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Régis CHAMBE, Monique CHARDON (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Sylvie THOUVENIN, Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (Viricelles), Hervé MICHEL (Virigneux)

Membres excusés : Marc BENES (Chatelus), Michel GOUGET (Montrottier), Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Nathalie FAYET, Michel BONNARD (St Martin en Haut)

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

FINANCES

Amortissements des fonds de concours versés par les communes

Le conseil communautaire,

- Considérant que les communes amortissent les fonds de concours qu'elles versent à la CCMDL au titre de la voirie,
- Considérant qu'il convient de les amortir dans le budget CCMDL,
- Vu la proposition de compléter la délibération sur les amortissements comme suit :
 - o Fonds de concours versés par les communes à amortir sur une durée de 15 ans (à prévoir sur le compte 1338)
 - o durée d'amortissement pour chaque bien et quel que soit le budget concerné : rajout du compte 2181 « Installations générales agencements et aménagements » : durée 15 ans

A l'unanimité des membres présents,

ADOpte le principe d'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à compter du 1^{er} janvier 2017 ou intégrées à son inventaire en 2017.

Fixe la durée d'amortissement pour chaque bien et quel que soit le budget concerné comme suit :

Intitulé	Compte	Durée
Frais d'études	2031	3 ans
Frais d'insertion	2033	
Concessions et droits similaires, brevets, licences marques, logiciels	2051	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	4 ans
Mobilier	2184	10 ans
Installations, matériel et outillage technique	2188-2158	6 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2188-2158	15 ans
Autres agencements et aménagements (déchetterie)	2131-2138	25 ans
Plantations	2121	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	
Voitures	2182	5 ans
Camions et véhicules industriels	2182	8 ans
Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (mobilier, agencement...)	2178	10 ans
Subvention d'équipement versée personne de droit privé	204	5 ans
Subventions d'équipements structurants - fonds de concours	204	15 ans
fournitures d'accessoires d'assainissement	2188	10 ans
Etudes générales assainissement	2031	3 ans
Ouvrages assainissement	2151	30 ans
Réseaux assainissement	217562	50 ans
Matériel industriel	2154	10 ans
Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202	6 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135	10 ans
Installations générales agencements et aménagements divers	2181	15 ans
Fonds affectés à l'équipement	1338	15 ans

Décisions modificatives

Le conseil communautaire,

- Vu la nécessité de prendre des décisions modificatives techniques pour pouvoir régler les frais de dossiers des emprunts mis en place soit
 - o DM1 – Café Restaurant de Maringes
 - Modifications mineures sur écritures d'ordre.
 - Investissements supplémentaires financés par un virement du budget principal pour remplacement du four et travaux sur le carrelage.
 - o DM1 - Crèche de Chevrières
 - Remboursement CAF trop perçu en 2018 pour 9183€ financés en partie par un virement du budget principal et la diminution du virement à la section d'investissement. Inscription de la subvention d'investissement de la CAF pour l'installation de la climatisation pour un montant de 11647 €

- DM1 - ZA Croix Chartier
 - Frais d'éviction et de géomètre à ajouter + travaux d'aménagement. Construction de la station GNV sur la zone a accéléré sa viabilisation. Vente de terrain à la fromagerie permet une recette. Emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé à hauteur de 1.4 million.
- DM1 - ZA de Chevrières
 - Nouvelle vente à inscrire – reste 1 lot à vendre
- DM1 - Ordures Ménagères
 - Réparations des camions entraînent des dépenses importantes – études ne devraient pas être payées sur 2019 mais les marchés sont signés. En investissement, complément sur le camion GNV. Nécessiter d'augmenter l'emprunt d'équilibre.
- DM1 – Simoly
 - Changement de comptes sans impact financier.
- DM1 - ZA Les Plaines
 - Avenant pour les travaux – vente de terrain. Emprunt complémentaire de plus de 40 000 €
- DM2 – Assainissement
 - Sur le fonctionnement, recette supplémentaire de 31 200 € sur les droits de raccordement permet d'ajuster les crédits sur le 011 et le 012 et de verser plus de 18 000 € en investissement. L'inscription de la subvention de l'agence de l'eau pour Duerne permet de diminuer l'emprunt à réaliser de plus de 350 000 €.
- DM2 - Centre Aquatique ESCAPAD
 - Dépenses d'investissement supplémentaires : 35 000 euros de travaux supplémentaires pour le bowling
- DM2 - Zone de loisirs de Hurongues
 - Quelques modifications sur le 011 et 20 000 € nécessaires sur les charges de personnel suite à changement de situation d'un agent.
 - Quelques dépenses d'investissement supplémentaires (spot subaquatique).
- DM1 – Economie
 - Indemnité assurance accident entreprise Prodimo / travaux de réparation
 - Projet Ronalpia
 - Subvention accordée à MJ OSSATURE
 - Demande du Département de rembourser la subvention d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise Stem Alpha pour non création d'emplois 100 000€ / augmentation de l'emprunt
 - Assurance dommage ouvrage site Les Roches 13 000€
- DM 2 Budget Principal
 - Ajustement des subventions aux associations
 - Augmentation des virements au budgets annexes Crèches de Chevrières et Café Restaurant de Maringes
 - Contentieux Guyon voirie St Laurent de Chamousset
 - Ajustement des produits fiscaux suite notification
 - Ajustement protocole EGDB (construction Agora)
 - Bail emphytéotique salle des sports St Martin (frais des hypothèques)
 - Ajustement crédit achat minibus
 - Subvention voirie du Département 200 000€
 - Fonds de concours voirie supplémentaires 241 000€ environs
 - Diminution de l'emprunt

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les décisions modificatives telles que susmentionnées concernant les budgets annexes

Emprunts à contracter

Le conseil communautaire,

- Vu les propositions d'emprunt, comme indiqué ci-après, à contracter auprès du Crédit Agricole Centre Est dont les offres étaient les mieux disantes.

BUDGET	OBJET	MONTANT	DUREE	TAUX
Centre Aquatique Escapad	travaux bowling	190.000 €	15 ans	0.43 %
ZA Les Plaines	prêt relais	1.679.000 €	2 ans	0.20 %
ZA Grange Eglise	prêt relais	288.000 €	2 ans	0.20 %
ZA Bellevue	extension - achat des terrains	500.000 €	2 ans	0.20 %
Zone de loisirs Hurongues	travaux et acquisitions	89.000 €	15 ans	0.43 %
Ordures ménagères	équilibre budgétaire / investissements 2019 (colonnes, bacs, camion)	300.000 €	10 ans	0.18 %

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la contractualisation des emprunts susdits.

JEUNESSE

Proposition tarification séances sport-santé pour les habitants hors territoire

Le conseil communautaire,

- Vu les actions sport santé à destination des personnes de plus de 60 ans, dont les cours sont dispensés par les éducateurs sportifs communautaires à raison de cycle de 10 cours,
- Considérant la réussite de ces cours dont les bénéficiaires sont de plus en plus nombreux avec des demandes d'habitants qui ne sont pas domiciliés sur le territoire communautaire,
- Vu la proposition de mettre en place pour ce public hors territoire une participation financière de 30 € pour le cycle de 10 séances d'environ 1h15,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le tarif de 30 € pour le cycle de 10 séances, applicable aux personnes hors territoire qui souhaitent participer aux séances sport-santé.

Convention tripartite enfance-jeunesse entre communes, CCMDL et associations gestionnaires

Le conseil communautaire,

- Vu le transfert de la compétence jeunesse conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2018
- Vu les projets de convention tripartite enfance-jeunesse à conclure entre communes, CCMDL et gestionnaires validés par les associations partenaires à savoir :
 - o MJC St Martin en Haut
 - o Méli-Mélo
 - o MJC St Symphorien sur Coise
 - o Association des Familles Rurales de Grammond
 - o Association des Familles Rurales de Virigneux
 - o Association des Familles Rurales de Chevières

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les projets de convention tripartite enfance-jeunesse susmentionnés,
AUTORISE Monsieur le Président à les signer.

Attribution subvention Association Familles Rurales de Virigneux

Le conseil communautaire,

- Vu les subventions aux associations œuvrant en matière de jeunesse, dans le cadre du contrat enfance /jeunesse avec la CAF, accordées par délibération du 23 juillet 2019,
- Considérant que l'octroi de la subvention à l'Association Familles Rurales de Virigneux avait été ajourné par manque d'éléments financiers fiables,
- Vu les éléments communiqués après un travail partenarial concernant la répartition des dépenses et des recettes entre le périscolaire et l'extrascolaire pour être en adéquation avec le fonctionnement de la structure et le financement des partenaires,
- Vu la demande de subvention d'un montant de 8.100 € pour 2019 et le versement de l'acompte effectué en février 2019 pour un montant de 2.045,10 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 8.100 € à l'Association Familles Rurales de Virigneux,

DIT qu'un 2^{ème} acompte d'un montant de 5.244,90 € sera versé dès que possible et le solde, soit 10% de la demande de subvention, sera versé en N+1 suite à la transmission des comptes de résultats 2019 par l'association.

AGRICULTURE / FORET

Demande de subvention Leader pour une journée de sensibilisation sur le rôle des haies et leur entretien et leur valorisation

Le conseil communautaire,

- Vu le programme de plantation de haies approuvé par le conseil communautaire dans sa séance du 18 décembre 2018,
- Vu le projet d'organiser, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (69 et 42), le réseau CUMA et le GIEE des 4 saisons, une journée d'information et de sensibilisation autour du rôle des haies et de la valorisation du broyat identifié comme une pratique d'avenir pour l'autonomie des exploitations agricoles et leur adaptation au changement climatique,
- Vu le plan de financement prévisionnel de cette journée, ci-après

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant TTC	Financeurs	Montant
Location Matériel	6 000,00 €	FEADER	6 364,80 €
Atelier A (CA)	756,00 €		
Atelier Fédé Chasse	250,00 €		
Atelier CDA	450,00 €	Autofinancement mobilisé au titre de la contrepartie nationale	1 591,20 €
Repas	500,00 €		
Total	7 956,00 €	Total	7 956,00 €

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'organisation d'une journée informative sur la nécessité de planter des haies, de les entretenir et de valoriser les déchets verts dans les systèmes d'élevage et l'intérêt agronomique du broyat pour les sols,

DIT que cette journée destinée aux agriculteurs, animateurs et techniciens agricoles, enseignants, élus, se tiendra le 26 novembre 2019 à Haute-Rivoire,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter, dans ce cadre, une subvention Leader.

SOCIAL / ENFANCE

Approbation du projet de convention CAF - CCMDL – Centre socio-culturel des Hauts du Lyonnais et approbation du montant de subvention 2019

Le conseil communautaire,

- Vu la demande de subvention,
- Vu les éléments financiers fournis justifiant de la demande de subvention d'un montant de 66.100 € pour l'exercice 2019 (61.100 € en 2018),
- Vu le projet de convention 2019-2022 à intervenir entre l'association, la CAF et la CCMDL,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 66.100 € pour l'exercice 2019 au profit du Centre socio culturel des Hauts du Lyonnais,

APPROUVE le projet de convention tripartite 2019-2022,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

Approbation du montant de subvention 2019 pour le centre socio-culturel L'Equipage

Le conseil communautaire,

- Vu la convention d'objectifs et de moyens 2018-2019 signée avec le Centre socio culturel L'Equipage,
- Vu la subvention d'un montant de 27.586 € sollicitée par l'association pour l'exercice 2019 (27.000 € en 2018),

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 27.265 € pour l'exercice 2019 au profit du Centre socio culturel L'Equipage.

ECONOMIE

Vente plateforme sise Les Prébendes (Haute Rivoire) à l'entreprise Prismaflex

Le conseil communautaire,

- Considérant que l'entreprise Prismaflex bénéficie d'une procédure atelier relais pour son installation ZA les Prébendes à Haute-Rivoire,
- Considérant qu'en application de l'avenant n°1 au contrat administratif de location avec option d'achat en date de mai 2017, l'entreprise a, par courrier en date du 25 juin 2019, accepté de lever l'option d'achat et demande le paiement du solde de 230.000 € en 5 fois réparti comme suit :
 - o au 31/12/19 : 37.297,32 €
 - o au 31/12/20 : 49.729,76 €
 - o au 31/12/21 : 49.729,76 €
 - o au 31/12/22 : 49.729,76 €
 - o au 30/04/23 : 43.587,04 €

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'échéancier sus indiqué demandé par la société Prismaflex en vue du paiement du solde dans le cadre de la levée de l'option d'achat en application du contrat administratif de location pour la plateforme située ZA Les Prébendes à Haute Rivoire.

Vente à l'euro symbolique du terrain sur la ZA des Auberges au profit du SDMIS

Le conseil communautaire,

- Considérant que la construction de la caserne des pompiers implantée sur la zone d'activités des Auberges est terminée,
- Vu l'estimation du prix du terrain par le service France Domaines, s'élevant à 15.000 € pour une surface de 1 616 m²,
- Considérant qu'un accord avait été passé avec le SDMIS afin de leur vendre le terrain à l'euro symbolique étant précisé que les 3 communes concernées (Montrottier, Longessaïgne et Villechenève) ont participé financièrement à l'acquisition du terrain sous forme de fonds de concours,
- Vu la proposition de respecter cet accord au regard de l'intérêt du maintien de ce service au plus près des habitants,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession du terrain, au SDMIS, sur lequel est implantée la caserne des pompiers au lieu-dit Les Auberges,

DIT que cette cession sera réalisée à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Participation au programme FACILARENO 2020-2021 (DOREMI/ALTE 69) pour la formation de groupements d'artisans locaux à la rénovation performante et globale des bâtiments

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition de l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69), à laquelle adhère la CCMDL, de déployer sur 2020 et 2021 le programme FACILARENO animé par l'entreprise DOREMI SAS agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale,
- Considérant que l'objectif de ce programme est que les territoires disposent de groupements d'artisans locaux (15 sur l'ensemble du Rhône hors Métropole) formés à la rénovation performante, d'animateurs et de relais locaux, d'un formateur-expert, de rénovations « de référence » et d'un mécanisme financier accessible au plus grand nombre de ménages,
- Considérant que l'ALTE 69 propose de coordonner le dispositif et de prendre en charge l'adhésion globale au programme (5.300 €),
- Considérant la formation de 15 groupements coûte 240.000 €, ramenée à 38.000 € grâce au financement de CEE,
- Considérant que le reste à charge de chaque EPCI serait de 3.454 € + 10% de temps de coordination (pour les 2 ans de programme) avec une possible subvention Leader à hauteur de 80 %, soit pour la CCMDL un reste à charge final de 690,80 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'engagement de la CCMDL dans le programme FACILARENO pour les années 2020 et 2021, animé par l'entreprise DOREMI et coordonné par l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, notamment la convention de partenariat, nécessaire à la mise en œuvre de ce programme,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement européen via le programme LEADER à hauteur de 80% de la dépense.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs pour actualisation des temps de travail des professeurs de musique au regard des inscriptions

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte du temps de travail des professeurs de musique ajusté au regard des inscriptions pour l'année 2019-2020, soit pour le poste d'assistant d'enseignement artistique
 - o discipline chant : de 13.25 à 12.75/20^{ème}
 - o discipline violoncelle : de 13 à 12.5/20^{ème}
 - o discipline flûte traversière : de 14.50 à 12.5/20^{ème}
 - o discipline percussions : de 15 à 14.25/20^{ème}
 - o discipline clarinette : de 19.5 à 14.25/20^{ème}
 - o discipline percussions : de 5 à 3.5/20^{ème}
 - o discipline violon : de 17.5 à 19.5/20^{ème}

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs pour actualiser les temps de travail des professeurs de musique au regard des inscriptions, comme susmentionné.

Modification de la délibération du 28/11/2017 sur les emplois non-permanents

Le conseil communautaire,

- Considérant qu'il a été acté la poursuite du travail entamé par le SYRIBT sur le suivi des effluents industriels dans le cadre d'un nouveau programme proposé par les agences de l'eau et qui permet de financer un poste par la Communauté de communes pendant 3 ans au taux de 50 % + une participation aux frais de fonctionnement de ce poste,
- Considérant qu'il convient donc de le créer au titre des emplois non permanents,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la création d'un poste d'emploi d'agents contractuels à temps complet du cadre d'emploi des agents de maîtrise,

RAPPELLE l'existence de 22 postes d'agents contractuels à temps complet, comme suit :

- 2 postes du cadre d'emploi des opérateurs des activités physiques et sportives
- 1 poste du cadre d'emploi des techniciens
- 3 postes du cadre d'emploi des adjoints techniques
- 4 postes du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
- 1 poste du cadre d'emploi des rédacteurs
- 9 postes du cadre d'emploi des adjoints d'animation
- 1 poste du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique
- 1 poste du cadre d'emploi des agents de maîtrise,

DIT que la rémunération de ces agents sera calculée d'après la grille de rémunération du cadre d'emploi correspondant, en tenant compte des connaissances et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté

MOBILITES

Approbation tarifs pour mise à disposition véhicules aux associations du territoire

Le conseil communautaire,

- Vu les acquisitions de véhicule (1 minibus et 1 trafic Jumper) pour les besoins des services, dont l'accueil de loisirs et le service sport,
- Considérant que certaines associations du territoire font appel à la CCMDL pour leur mettre à disposition ces véhicules notamment durant les week-ends,

- Vu la proposition de poursuivre le prêt aux associations du territoire en encadrant la procédure par le biais d'un règlement et la fixation d'un tarif de 25 € / prêt pour tenir compte du temps passé dans la gestion de ces mises à disposition,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la poursuite de la mise à disposition des véhicules communautaires au profit des associations du territoire,

DIT que ces mises à disposition seront régies par un règlement et soumises au tarif de 25 € / prêt.

Le Président
Régi CHAMBE

